



## BULLETIN D'ADHESION SAISON 2022

Valable du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Coordonnées

NOM :	Adresse :
-----	-----
Prénom :	Adresse :
-----	-----
Date de Naissance : / /	Code Postal :
-----	-----
Téléphone :	Ville :
-----	-----
N° Licence FFVRC :	Email :
-----	-----

### L'adhésion aux Modélistes Mulatins donne accès :

- A l'activité Tout Terrain 1/10ème - A l'activité Mini Z

Licences	Utilisation	Types de courses	Cotisation		Total	Choix
			Modélistes Mulatins	Licences FFVRC		
<b>Loisirs</b>	Je n'ai jamais pratiqué la RC en compétition et je ne le souhaite pas dans l'immédiat	<i>Amicale</i>	50 €	24 €	<b>74 €</b>	
<b>Ligue</b>	Permet de participer à toutes les compétitions de ligue et aux coupes de France.	<i>Amicale Open/Promo</i>	50 €	41 €	<b>91 €</b>	
<b>Junior (-16 ans)</b>	Permet de participer à toutes les compétitions de ligue, aux coupes de France et championnats de France	<i>Amicale Open/Promo National</i>	25 €	27 €	<b>52 €</b>	
<b>Nationale</b>	Permet de participer au championnat de France et GP EFRA. Les juniors n'ont pas besoin de cette licence	<i>Amicale Open/Promo National</i>	50 €	58 €	<b>108 €</b>	
<b>Licencié dans un autre club, accès au Modelistes Mulatins</b>	Je suis licencié dans un autre club et souhaite rouler au Modélistes Mulatins. (copie de la licence à fournir)		50 €	0	<b>50 €</b>	
<b>- 16 ans avec parent déjà membre</b>			0 €	27 €	<b>27 €</b>	
<b>Mini Z uniquement</b>			30 €	0 €	<b>30 €</b>	

### LICENCES FFVRC :

La licence fédérale est incluse dans le tarif club. Cette licence est obligatoire pour adhérer et utiliser les infrastructures du club. La tarification «-16 ans» sera appliquée aux jeunes de 16 ans ou ayant moins de 16 ans au 1er janvier de l'année en cours. Tous les licenciés sont pris en charge par l'assurance fédérale à compter de la date de souscription de la licence auprès du club. Une assurance individuelle offrant des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel est comprise dans la présente licence. Ces garanties sont acquises dans le cadre des activités au sein de la FFVRC et des clubs affiliés, au cours des manifestations promotionnelles déclarées auprès de la FFVRC (courses de marques, § RG 2.4), des activités ponctuelles (salons) et à l'occasion des trajets aller et retour pour se rendre au lieu d'activité et en revenir.

### REGLEMENT INTERIEUR (Extraits) :

Le club se réserve le droit de refuser une adhésion, conformément aux statuts de l'association. Tout manquement au règlement intérieur est un motif d'exclusion définitive. **L'accès aux mineurs est autorisé uniquement en présence d'un responsable légal**

**Pour toute nouvelle adhésion un règlement de 30€ est nécessaire pour l'obtention de la clé de la piste**

Je m'engage, en souscrivant cette adhésion, à ne tenir pour responsable, ni la FFVRC, ni les ligues ou clubs affiliés des dommages corporels ou matériels, dont je pourrais être la victime lors des déplacements ou des manifestations organisées par la FFVRC, les ligues ou clubs affiliés, y compris les manifestations ponctuelles organisées par les Modelistes Mulatins sur son terrain.

### Extrait du Règlement Intérieur de l'Association les « Modélistes Mulatins »

Tout membre, au moment de l'adhésion, est tenu de prendre connaissance du règlement intérieur dans sa complétude disponible sur le portail internet des Modélistes Mulatins. Aucun membre ne pourra donc se prévaloir de l'ignorance dudit règlement. Le conseil d'administration veillera à sa bonne application.

Seuls les individus âgés d'au moins 16 ans révolus à la date d'adhésion, peuvent être membre de l'association.

Toutefois, les mineurs âgés au minimum de 16 ans à la date de l'adhésion sont admis sous réserve : d'une rencontre préalable du bureau en présence des responsables légaux, de l'agrément du bureau, de la signature d'une décharge par les responsables légaux.

Chaque adhérent est tenu de verser une cotisation annuelle d'un montant de 50€. Le paiement de la cotisation est exigible au 1er janvier. Toutefois, pour toute nouvelle adhésion à compter du 1er Septembre (hors renouvellement), le montant de la cotisation est de 15€.

Sous réserve des droits reconnus par la loi et afin de maintenir le bon ordre, il est interdit aux membres d'introduire ou de laisser introduire, sauf autorisation expresse, cas grave et urgent, toute personne étrangère à l'association sans en informer un des membres du conseil d'administration.

Tout membre est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié ou qui est mis à sa disposition pour la pratique des activités de l'association. En aucun cas, le matériel de l'association ne doit être utilisé à des fins personnelles ou à d'autres fins que celles auxquelles il est destiné (sauf accord préalable obtenu auprès d'un membre du conseil d'administration). Il est interdit d'emporter, même pour quelques jours seulement, des objets appartenant à l'association, sauf dans le cadre d'activités prévues par l'association ou accord du conseil d'administration.

Tout membre est tenu de respecter les consignes de sécurité, de prévention incendie, et les règles de bon usage en vigueur dans les locaux mis à disposition de l'association.

Tout membre victime d'un accident, même de faible gravité, est tenu, sauf impossibilité absolue, force majeure ou motifs légitimes, de le signaler immédiatement au conseil d'administration ou au Président, afin que toutes les mesures nécessaires soient prises, notamment celles relatives aux soins et formalités.

Tous les accus LiPo/LiFe doivent être chargés par un chargeur adapté selon le profil industriel standard CC/CV. Les batteries au lithium doivent impérativement être maintenues dans un sac de charge spécifique pendant la durée de la charge.

Un sac de charge est un réceptacle conçu pour contenir les flammes d'un éventuel départ de feu de la batterie. Il est interdit de prendre ses repas dans les locaux non prévus à cet effet. Il est formellement interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux de l'association. Les friandises et les boissons non alcoolisées sont tolérées dans la mesure où les membres de l'association maintiennent les lieux propres.

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans tous les locaux affectés aux activités et manifestations de l'association.

Tous les adhérents de l'association sont soumis au respect d'une charte d'utilisation des outils Internet de l'association (forum, mailing list...). Tout utilisateur des outils Internet mis à la disposition des internautes par l'association des Modélistes Mulatins s'engage, par l'utilisation des dites ressources à :

- ne poster aucun contenu qui est faux, diffamatoire, inexact, abusif, vulgaire, haineux, qui harcèle, qui est obscène, profane, à contenu sexuel, à but menaçant, irrespectueux de la vie privée des gens, qui contient du matériel pour adulte, ou simplement qui contrevient à n'importe quelle loi internationale ou à la loi française.
- ne poster aucun matériel sous droits d'auteur, excepté si vous en avez eu le consentement écrit par l'auteur ou le propriétaire du droit d'auteur. Le pollupostage (spam), l'action de poster plusieurs messages à la suite (flood), la publicité à caractère professionnelle, les chaînes de lettres, les pyramides et les sollicitations sont interdits dans le cadre de l'utilisation de ces outils.

La Charte d'utilisation des outils internet est à disposition sur le site internet.

Sera passible d'une sanction disciplinaire, tout membre qui aura abusé de la tolérance accordée ou qui se sera personnellement livré à des activités contraires au règlement intérieur, à la probité, aux bonnes mœurs ou à des dispositions pénales.

Le règlement dont est extrait le texte ci-dessus a été adopté par le conseil d'administration.

### Renonciation au droit à l'image :

Je soussigné (é) .....

Accorde au club des Modélistes Mulatins, ses représentants et toute autre personne agissant avec la permission de ces derniers (y compris toute agence publicitaire), la permission de publier toutes les photographies ou images que vous prenez de moi dans le cadre de mes activités de modélisme au sein du club des modélistes Mulatins.

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de publicité, internet, exposition, presse...

Je m'engage à ne pas tenir responsable le club des Modélistes Mulatins, ni ses représentants ni toute autre personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

**Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.**

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

CP/ Ville : .....

Le : ...../...../..... Signature

Renonciation par le parent/tuteur d'enfant mineur

**Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consens à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.** Nom du parent/tuteur légal : ..... Le: ...../...../..... Signature